



*Cérémonie des traités de 2012
Renforcer l'état de droit*

Rapport journalier

Mercredi 26 septembre 2012

Aujourd'hui, **vingt-neuf (29) formalités liées aux traités** ont été entreprises par **douze (12) États Membres**, et un État non membre. **Un (1) État Membre** a été représentés par son **Chef d'État**, **dix (10) États Membres**, incluant un (1) État non membre ont été représentés ont participé au niveau de **Ministres des Affaires étrangères**, et **deux (2) États Membres** ont été représentés par d'autres **ministères**.

La Section des Traités a reçu **dix (10) signatures**, **sept (7) ratifications**, **deux (2) acceptations**, **neuf (9) adhésions**, et **une (1) Déclaration** reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour. Les formalités accomplies par traité sont les suivantes:

Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice

- **Déclarations reconnaissant comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice en application du paragraphe 2 de l'Article 36 du Statut de la Cour (I-4)** (Déclaration par la Lituanie)

Privilèges et immunités, relations diplomatiques et consulaires, etc.

- **Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, concernant le règlement obligatoire des différends (Vienne, 18 avril 1961) (III-5)** (Adhésion par la Lituanie)
- **Protocole de signature facultative à la Convention de Vienne sur les relations consulaires concernant le règlement obligatoire des différends (Vienne, 24 avril 1963) (III-8)** (Adhésion par la Lituanie)

Droits de l'Homme

- **Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 6 octobre 1999) (IV-8.b)** (Signature par le Tchad)
- **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 10 décembre 1984) (IV-9)** (Ratifications par Nauru et par la République démocratique populaire lao)

- **Amendements au paragraphe 7 de l'article 17 et au paragraphe 5) de l'article 18 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants (New York, 8 septembre 1992) (IV-9.a)** (Acceptation par Nauru)
- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (New York, 18 décembre 2002) (IV-9.b)** (Signature par le Tchad)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (New York, 25 mai 2000) (IV-11.c)** (Signature par la Fédération de Russie)
- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011) (IV-11.d)** (Signatures par Andorre et le Paraguay)
- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990) (IV-13)** (Signature par le Tchad)
- **Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (IV-15)** (Signature par le Tchad)
- **Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (New York, 13 décembre 2006) (IV-15.a)** (Signature par le Tchad)
- **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006) (IV-16)** (Adhésion par le Pérou)

Commerce International et Développement

- **Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral (New York, 24 septembre 2010) (X-19)** (Ratification par la République démocratique populaire lao)

Questions pénales

- **Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques (New York, 14 décembre 1973) (XVIII-7)** (Adhésion par le Saint-Siège)
- **Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005) (XVIII-15)** (Ratification par Malte)

Produits Primaires

- **Convention relative à l'assistance alimentaire (Londres, 25 avril 2012) (XIX-48)** (Signature et Acceptation par les États Unis d'Amérique, Ratification par la Grèce)

Droit de la Mer

- **Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité internationale des fonds marins (Kingston, 27 mars 1998) (XXI-9)** (Adhésion par la Lituanie)

Droit des Traités

- **Convention de Vienne sur le droit des traités (Vienne, 23 mai 1969) (XXIII-1)** (Adhésion par Malte)
- **Convention de Vienne sur le droit des traités entre États et organisations internationales ou entre organisations internationales (Vienne, 21 mars 1986) (XXIII-3)** (Adhésion par Malte)

Désarmement

- **Convention sur les armes à sous-munitions (Dublin, 30 mai 2008) (XXVI-6)** (Ratification par le Pérou)

Environnement

- **Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Beijing, 3 décembre 1999) (XXVII-2.e)** (Ratification par le Pérou)
- **Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, 29 octobre 2010) (XXVII-8.b)** (Adhésion par la République démocratique populaire du Laos)
- **Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (Nagoya, 15 octobre 2010) (XXVII-8.c)** (Ratification par le Mexique)
- **Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (New York, 21 mai 1997) (XXVII-12)** (Adhésion par le Tchad)

★★★